

Document d'Informations Clés

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

FX Forward EURJPY Acheteur EUR Vendeur JPY 12 mois

Produit

Nom du produit : FX Forward EURJPY Acheteur EUR Vendeur JPY 12 mois

Initiateur du PRIIP : Banque Palatine, www.palatine.fr, Appelez-le (+33) 1 55 27 97 07 pour de plus amples informations

Autorité compétente de l'initiateur : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Banque Palatine en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'informations clés : 11/03/2024

Nota Bene : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un contrat dérivé de change à terme traité sur le marché de gré à gré.

Durée : 12 mois

Objectifs : Le change à terme est un produit de couverture du risque de change. Il permet de fixer aujourd'hui le cours d'achat ou de vente d'une devise à une échéance future (le terme). En entrant dans ce contrat, vous vous engagez à acheter un montant d'Euro contre un montant de Yen à l'échéance du produit. Le rapport des montants échangés est appelé cours à terme. Vous trouverez dans le tableau ci-contre les principales caractéristiques du produit.

Investisseurs de détail visés : Le produit est destiné aux investisseurs qui :

- Ont des connaissances ou expériences spécifiques dans l'investissement de produits similaires, des marchés financiers, et ont la capacité de comprendre le produit, ses risques et ses bénéfices. En outre ce produit est à destination de clients non professionnels classifiés comme

"Profil Débutant", "Profil Intermédiaire" ou "Profil Qualifié" par Banque Palatine.

- Cherchent à couvrir les risques identifiés au niveau de leur portefeuille global, en particulier le risque de change, et ont un horizon d'investissement en ligne avec la période de détention recommandée indiquée ci-après.

- Sont en mesure de supporter des pertes potentiellement importantes et comprennent que les paiements dus par l'initiateur sont soumis à sa capacité de paiement.

- Consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'Indicateur Synthétique de Risque.

Principales caractéristiques du produit :

Prime	0
Echéance	12 mois
Indice de référence	EURJPY
Devise achetée	Euro
Devise vendue	Yen
Cours de change à terme	159,54
Notionnel	10 000 EUR

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Risque le plus faible  Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 12 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous ne pourriez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7 la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 12 mois Montant Notionnel : EUR 10 000				
Scénarios		si vous sortez après 12 mois (Période de Détention Recommandée)		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement ou avoir à verser des sommes supplémentaires pour couvrir des pertes.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-4 426 EUR		
	Rendement annuel moyen	-44,26%		
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-492 EUR		
	Rendement annuel moyen	-4,92%		
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	581 EUR		
	Rendement annuel moyen	5,81%		
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 560 EUR		
	Rendement annuel moyen	15,60%		

Le rendement potentiel est calculé en pourcentage sur le montant notionnel (10 000 EUR). Les scénarios présentés ci-dessous représentent ce que pourrait être la perte ou le gain sur ce produit dans le futur sur la période de détention dans le cadre d'évolutions de marché plus ou moins favorables. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si Banque Palatine n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Banque Palatine bénéficie du système de garantie et de solidarité du groupe BPCE qui a pour objet de garantir la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés, et d'organiser la solidarité financière au sein du Groupe. En cas de difficultés, Banque Palatine peut donc faire appel à la liquidité du groupe BPCE pour faire face à ces engagements.

En cas de défaillance du groupe BPCE, les valeurs de marché de toutes les transactions de gré à gré que vous avez conclues avec Banque Palatine, y compris cette transaction de gré à gré, sont calculées et compensées, le cas échéant, avec le collatéral fourni par l'une des parties à l'autre. Si le montant net est positif en votre faveur, vous aurez une créance sur Banque Palatine égale à ce solde. Si le solde est négatif en votre défaveur, vous devrez payer à Banque Palatine un montant égal à la valeur

potentielles sur le dérivé isolé liées aux évolutions futures se situent à un niveau très élevé.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Dans certains cas, vous pourriez avoir à verser des sommes supplémentaires pour couvrir des pertes. Vos pertes totales pourraient être significatives.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez subir des pertes importantes.

Si nous ne sommes pas capables de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez subir des pertes importantes.

absolue de ce solde. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Vous pourriez alors perdre votre protection contre le risque couvert par ce produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- Un nominal de 10 000 EUR est couvert.

Scénarios	si vous sortez après 12 mois (Période de Détention Recommandée)		
Coûts totaux	300 EUR		
Incidence des coûts annuels (*)	3,00%		

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,81% avant déduction des coûts et de 5,81% après cette déduction.

(*) Ceci illustre les coûts par rapport à la valeur notionnelle du PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		si vous sortez après 12 mois (Période de Détention Recommandée)
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. Il s'agit du montant maximal que vous paierez.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Non applicable	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Non applicable	0 EUR
Coûts de transaction	Non applicable	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Non applicable	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée ?

Période de détention recommandée : 12 mois

Le produit est conçu pour être conservé à maturité. Les produits de gré à gré étant par définition peu liquides, vous vous exposez au risque de ne pas pouvoir sortir du produit dans des conditions normales de marchés et vous pourrez être amené à payer ou recevoir une soulte (incorporant des coûts de sortie), en fonction des niveaux de marché et des conditions de liquidité.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant ce produit, l'initiateur de ce produit ou la personne conseillant ou vendant ce produit, vous pouvez :

- Envoyer un mail à l'adresse : trading2@palatine.fr.
- Envoyer une lettre à l'adresse suivante : Banque Palatine - Desk Finance Clients – 86 rue de Courcelles, 75 008 Paris

Autres informations utiles

Les informations contenues dans le Document d'Informations Clés ne constituent en aucun cas une recommandation d'achat ou de vente du produit ou un prospectus commercial. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le produit en consultant le catalogue ue produit qui vous a été remis lors de votre entrée en relation avec Banque Palatine.